

#### 4.007 Modifier les régions statutaires de l'UICN

CONSIDÉRANT que les régions statutaires de l'UICN ont été établies il y a de nombreuses années et qu'elles ont été critiquées pour ne pas refléter correctement la pensée moderne de la conservation ou les réalités politiques ;

RAPPELANT que le Congrès mondial de la nature, à sa 3e Session (Bangkok, 2004) a demandé au Conseil de passer en revue les régions statutaires et de faire des propositions en vue de leur amendement ;

SACHANT que l'UICN a consulté les membres au début de 2008 mais que les résultats de cette consultation n'établissent pas de préférence claire pour une seule solution ; et NOTANT que le présent Conseil a examiné quatre scénarios différents susceptibles de répondre au mandat d'examen des régions statutaires ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :**

DEMANDE au Conseil de proposer à la prochaine Session du Congrès mondial de la nature un amendement aux Statuts pour modifier les régions statutaires de l'UICN en vue de donner effet aux changements proposés dans le scénario suivant :

- a) La région Afrique conserverait les mêmes frontières qu'aujourd'hui mais élirait quatre (4) Conseillers et serait donc représentée par un (1) Conseiller de plus.
- b) La région Amérique du Nord et Caraïbes conserverait les mêmes frontières qu'aujourd'hui et élirait trois (3) Conseillers.
- c) La région Méso-Amérique et Amérique du Sud conserverait les mêmes frontières qu'à présent mais élirait quatre (4) Conseillers et serait donc représentée par un (1) Conseiller de plus.
- d) La région Océanie conserverait les mêmes frontières qu'actuellement et élirait trois (3) Conseillers.
- e) Le Pakistan serait déplacé vers l'Asie du Sud et de l'Est.
- f) La région Asie du Sud et de l'Est verrait ses frontières modifiées pour inclure le Pakistan et élirait cinq (5) Conseillers plutôt que 3 actuellement et serait donc représentée par deux (2) Conseillers de plus.
- g) La région Asie de l'Ouest élirait trois (3) Conseillers.
- h) Les régions Europe de l'Ouest et Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale seraient regroupées et éliraient six (6) Conseillers, avec création de sous-régions pour conserver la diversité régionale au sein des six (6) Conseillers élus.
- i) Le nombre de membres cooptés du Conseil serait réduit à un. Il serait bon que le Conseil réfléchisse aux incidences de cette décision lorsqu'il présentera sa proposition au Congrès.
- j) Globalement, le Conseil conserverait sa taille actuelle.